



NOTE D'INFOS-ARGUMENTS D'ÉCONOMIE POLITIQUE – SNEP-FSU N°7 ÉLÉMENTS SAILLANTS DE LA PÉRIODE

(P. Anger – 07-11-2023. Mise en forme Isabelle)

Chapitre I – PENDANT CE TEMPS-LÀ

1. Fiscalité du capital : les effets des réformes Macron toujours introuvables sauf pour les très riches	2
2. Les dividendes dix fois moins taxés que le travail.....	2
3. Toujours plus de revenus pour les plus riches : une indécence et non mise à contribution	2-3
4. Un manque à gagner énorme aux recettes de l'État de plus de 50 Mds chaque année	3
5. « Un pognon de dingue » de dépenses publiques au service du marché... et sans contreparties	3-4
6. Le « Collectif nos services publics » rend compte du délabrement et non financement face aux besoins.....	4
7. La redistribution élargie, incluant l'ensemble des transferts monétaires et les services publics, améliore le niveau de vie de 57 % des personnes selon une note de l'INSEE.....	4
8. Le revenu de base, ou l'envers des services publics.....	5
9. « Les gestionnaires d'actifs ont pris possession d'infrastructures fondamentales de notre vie quotidienne ».....	5

Chapitre II – BUDGET – DÉCONSTRUCTION DES REPRÉSENTATIONS (DISCOURS DOMINANT) – DIE

1. Le PLF 2024 : un budget 2024 qui ne répond ni aux besoins sociaux, économiques et aux défis dont les inégalités et la nécessaire et urgente transition écologique. Déconstruire quelques idées reçues	5
2. Quelques commentaires sur le PLF 2024	6-7
3. Dépense Intérieure d'Éducation (DIE) – Note d'information de la DEPP N° 23.43 – Octobre 2023. Il manque toujours au moins 23 milliards (Mds) de la maternelle à l'ESR en 2022 !	7-8

INFORMATIONS À RETENIR

- ➔ **4,5 milliards d'euros** de pertes pour le budget 2022 liées à la transformation de l'ISF en IFI [page 2].
 - ➔ Le travail est taxé 14 points de plus que le capital (dividendes) [page 2].
 - ➔ La fortune des 500 plus riches en France est passé de 194 milliards (2009) à **1170 milliards** en 2023 soit l'équivalent de 10 % en 2009 du PIB à 45 % du PIB en 2023 [page 2].
-
- ➔ **20 milliards de recettes** pour 2024 si CSG de 2,5 % sur 500 premières fortunes en France [page 3].
 - ➔ **50 milliards de perte** de recettes pérennes de l'État chaque année depuis 2022 [page 3].
 - ➔ **189 milliards** dans : « Un pognon de dingue » de dépenses publiques au service du marché... Et sans contreparties [page 3].
-
- ➔ La redistribution élargie, incluant l'ensemble des transferts monétaires et les services publics, améliore le niveau de vie de 57 % des personnes... [page 4].
 - ➔ Il manquait toujours et encore au **moins 23 milliards** (Mds) pour la Dépense Intérieure d'Éducation (DIE) en 2022 [page 7].
 - ➔ **« On ne rembourse jamais une dette publique, on la fait rouler »**[page 7].
 - ➔ « Un budget public d'un état n'a pas dans sa fonction première à être à l'équilibre comme pour un particulier, mais de faire fonctionner la société au service de l'intérêt général comme finalité. » [page 8].

Introduction : le capital, ou les forces qui le portent, ne lâche rien et coûte à la collectivité « *un pognon de dingue* » alors que les besoins sociaux et la crise écologique sont majeurs. Le capital coûte très cher aux finances publiques que ce soit en dépenses publiques (DP) ou en manque de recettes (fiscalité). Les riches entreprises, les très riches dont leurs dividendes ne contribuent pas au contrat social et voient leurs fortunes s'envoler. Quelques exemples !

Chapitre I - PENDANT CE TEMPS-LÀ

1. Fiscalité du capital : les effets des réformes Macron presque introuvables pour l'investissement sauf pour la perte de recettes de l'État, pour les profits des très riches et la hausse des inégalités.

Le dernier rapport d'évaluation de France Stratégie (octobre 2023) sur l'impact des réformes baissant la fiscalité du capital, n'a pas détecté d'effets vertueux sur l'économie réelle. Pis, la suppression de l'ISF aurait coûté une fortune à l'État. Selon ce rapport la transformation de l'ISF en IFI aboutirait à : « *la perte de recettes liées à la transformation de l'ISF en IFI s'élèverait donc à 4,5 milliards d'euros au budget 2022* »... soit sur 5 ans depuis 2018 une perte de ressources de 22,5 Mds soit 1/3 du budget ENJS 2023.

L'institut a notamment détecté « *l'existence d'un effet causal de l'instauration du PFU sur la hausse des dividendes perçus par les ménages...* » et « *... la transformation de l'ISF en IFI a entraîné un surcroît de versement de dividendes, qui s'ajoute à l'effet propre du PFU* ». Jackpot pour les actionnaires, en somme (Cf. point 2).



QR code - Cf. source le rapport

2. Les dividendes dix fois moins taxés que le travail

Une récente étude de l'OCDE a mesuré que dans la quasi-totalité des pays de l'organisation, les revenus du capital sont moins taxés que les revenus du travail. La conclusion est qu'il vaut mieux, sur le plan fiscal, être payé en dividendes qu'en salaires. En France, il y a une différence de 14 points en plus de taxation sur le travail par rapport aux dividendes (pour en savoir plus cf. QR Codes).

Cf. source : « The taxation of labour vs. capital income ».



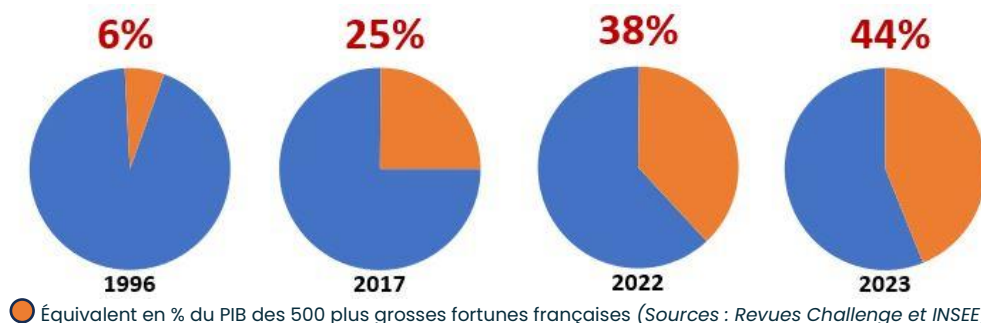
Article d'Alternative Économique : « Les dividendes moins taxés que le travail ».



3. Toujours plus de revenus pour les plus riches : une indécence non mise à contribution

Le magazine Challenges (début juillet 2023) fait chaque année depuis 1996 le classement des 500 premières fortunes professionnelles en France. Récapitulatif en tableau.

Sources Challenges	2009	2013	2022	2023 (% P/R 2022)	% P/R Budget de l'État en 2023
Total 500 fortunes	194 Milliards (Mds)		1 002 Mds	1 170 Mds (+ 16,7%)	257 % (sur 455 Mds de Charges nettes budget État)
Équivalent en PIB	10 %			44 %	
Seuil d'entrée dans le classement		65 millions	200 millions	235 millions (Ms) (+ 17,5 % P/R à 2022)	
Nombre de Milliardaires	55 milliardaires			141 milliardaires	



T. Piketty a proposé de créer un **taux de 2,5 % de CSG** exceptionnel sur les grandes fortunes en France, suite à ce classement. Ce taux de 2,5 % rapporterait **20 Mds par an** et augmenterait d'autant les recettes de l'État pour ... les services publics entre autres.

4. Rappel : un manque à gagner énorme aux recettes de l'État de plus de 50 Mds chaque année depuis 2022

N'oublions pas que la politique fiscale commencée en 2017 par E. Macron, prive les finances publiques de recettes (ISF, taxe habitation, impôt sur les sociétés, défiscalisation heure sup, ...) pour atteindre près de 50 milliards d'euros (Mds) en 2022 (sources PLF confirmé par les propos de B. Lemaire PLF 2022, 2023).

Soit chaque année l'équivalent de près de 85% d'un budget de l'EN !

5. « Un pognon de dingue » de dépenses publiques au service du marché... et sans contreparties selon le livre de Anne-Laure Delatte « l'État droit dans le mur ». Deux points saillants dans ce livre :

5.1. Le « quoi qu'il en coûte » du Covid a bénéficié en montant d'abord et de loin aux entreprises, puis à l'activité partielle, puis la santé. Les aides aux ménages arrivent seulement en 4^{ème} position. Elle pointe que les aides aux entreprises ont été délivrées sans conditionnalités, qu'elles soient sociales, environnementales, ... et aussi à des entreprises qui n'en avaient pas besoin. Toutes ces aides ont été articulées à une politique monétaire de la BCE avec l'ouverture d'une ligne de crédit pour l'Europe face au Covid. Encore une preuve qu'un autre rôle peut être joué par la BCE.

Synthèse de la répartition de la dépense publique Covid par ordre d'importance en montant au budget État « mesures d'urgences année 2020 et 2021 »

Pages 27, 28, 29 du livre de Anne-Laure Delatte	2020	2021	Total 2020 + 2021
Soutien aux entreprises	21,8 Mds	26,6 Mds	48,4 Mds
Activité partielle	26 Mds	9 Mds	35 Mds
Santé	14 Mds	14,8 Mds	28,8 Mds
Total	61,8	50,4 Mds	112,2 Mds

5.2. Elle démontre que les choix de politiques budgétaires de l'État, depuis des années, souvent sans contrepartie, sont au service du marché et de sa (dé)-régulation, donc au service des entreprises et des riches. Ceci se fait au détriment des dépenses publiques de la main gauche de l'État social, de la protection sociale (PS) et des services publics (SP). Elle compile à la fois les aides sociales et les aides fiscales. Elle fait la comparaison entre deux périodes : l'une 1995-2009 et l'autre 2010-2021. Elle dévoile qu'avec les exonérations sociales intégrées, l'équilibre s'inverse entre les entreprises et les ménages (page 92 et tableaux pages 91 et 88).

	1995-2009 montant et (% P/R PIB)	2010-2021- montant et (% P/R PIB)
Entreprises	85 Mds (équivalent à 5 % du PIB)	189 Mds (8,4 % du PIB)
Ménages	81 Mds (équivalent à 5 % du PIB)	115 Mds (5,1 % du PIB)

5.3. Elle montre que ces dépenses budgétaires vers les entreprises créent un manque de recettes au bout du bout : niches fiscales (classées -déclassées), exonérations de cotisations, baisse du taux d'impôts, crédits d'impôts, subventions, etc.). En asséchant les recettes fiscales et sociales au profit du secteur productif, l'action publique a délaissé des pans qui profitaient aux citoyen-nes et la cohésion sociale. **Bref un État néolibéral qui ne défend plus l'intérêt général mais celui du capital.**

6. Le « Collectif nos services publics » a sorti un rapport sur l'état des services publics (SP)

(Cf. QR Codes sur le rapport)

Ce rapport montre que la France sous-investit dans ses SP. Les dépenses pour ceux-ci sont très loin de suivre et ne prend pas suffisamment en compte l'évolution des besoins sociaux de la population (augmentation de celle-ci, santé, éducation, vieillissement, transports, écologie...). Cela entraîne des conséquences désastreuses : l'augmentation des inégalités, le désamour de la chose publique et la marchandisation de secteurs pourtant considérés comme d'intérêt général.



7. La redistribution élargie, incluant l'ensemble des transferts monétaires et les services publics, améliore le niveau de vie de 57 % des personnes selon une note de l'INSEE (INSEE - Analyses n° 88 Septembre 2023)

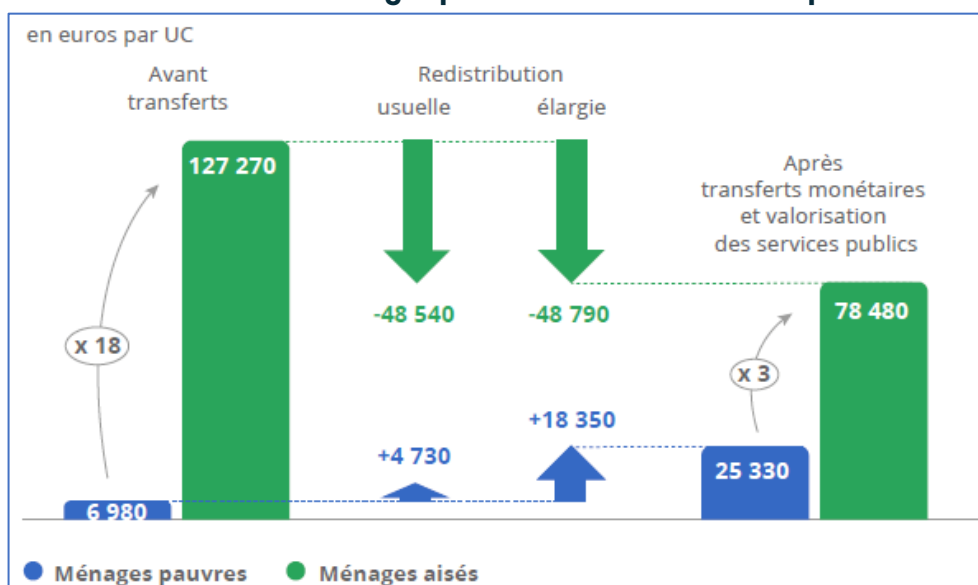


Cf. QR Codes sur le rapport

Les impôts, taxes et cotisations sociales financent les retraites, les prestations sociales et les services publics, individualisables – comme l'éducation et la santé – ou collectifs, comme la défense ou la recherche. L'ensemble de ces transferts publics à travers, entre autres, les services publics et pas que monétaires organisent une redistribution dite élargie. Les transferts reçus réduisent fortement les inégalités, **en raison de l'ampleur des dépenses de santé et d'éducation** qui sont des services publics ainsi que du ciblage des minima sociaux.

Avant transferts, les ménages aisés ont un revenu 18 fois plus élevé que celui des ménages pauvres, contre 1 à 3 après transferts.

Tableau : revenus des ménages pauvres et aisés avant et après redistribution élargie



Source : Insee, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

8. Le revenu de base, ou l'envers des services publics

Dans un ouvrage récent, deux chercheurs belges, Daniel Zamora Vargas et Anton Jäger, insistent sur la différence fondamentale entre la logique libérale de l'allocation universelle en cash (figure du consommateur), et la logique citoyenne des services publics.

Depuis au moins deux décennies, le revenu de base universel (RBU), autrement dit une allocation universelle et inconditionnelle versée aux citoyen·nes, est présenté comme une solution aux problèmes sociaux et économiques du capitalisme contemporain. Cette proposition, qui peut paraître attirante, a néanmoins un revers : elle concentre la redistribution sur le versant monétaire et affaiblit ainsi la redistribution par les services publics. Ces chercheurs posent le sujet des besoins et qui les définit : le marché ou l'instauration des services publics. *À lire analyse et ITW des chercheurs sur site Médiapart de Romaric Godin.*

9. Entretien sur Médiapart le 30/09/2023 avec Brett Christophers, Géographe à l'université d'Uppsala (Suède). « Les gestionnaires d'actifs ont pris possession d'infrastructures fondamentales de notre vie quotidienne »

Brett Christophers a étudié ces poids lourds de la finance dans son dernier livre **Our Lives in Their Portfolios. Why Asset Managers Own the World** (Verso, 2023, non traduit). Il a constaté notamment leur intérêt croissant pour l'acquisition de logements, de routes, d'antennes-relais, de parcs éoliens ou de réseaux d'eau, en somme pour toutes ces infrastructures dont dépendent les populations, au point que nous vivons, selon le chercheur, dans « une société de gestionnaires d'actifs ».

En plus des grandes banques, comme Goldman Sachs, J.P Morgan ou BNP Paribas, depuis plusieurs années, de nouveaux acteurs sont montés en puissance, au point de devenir des mastodontes : il s'agit des gestionnaires d'actifs. Le plus connu est sans doute l'américain BlackRock, dont les fonds d'investissement gèrent 9 400 milliards de dollars. Son compatriote Blackstone a dépassé cet été les 1 000 milliards (CQFD).

Chapitre II – BUDGET – DÉCONSTRUCTION DES REPRÉSENTATIONS (DISCOURS DOMINANT) – DIE

1. Le PLF 2024 : un budget 2024 qui ne répond ni aux besoins sociaux, économiques, ni aux défis dont les inégalités et la nécessaire et urgente transition écologique

Un débat démocratique et des choix effacés par des 49.3 à répétition à l'AN (PLF et PLFSS).

Déconstruire quelques idées reçues sur un budget étatique !

Le budget annuel de l'État, à travers ses projets de loi de finances (PLF), est un acte politique majeur des gouvernants et synonyme de choix qui entraîneront des conséquences concrètes sur nos vies.

L'État est un acteur économique de première importance. La dépense publique (DP) avec ses investissements fait aussi fonctionner des services non marchands qui produisent des richesses (formation, santé, recherche...).

Soulignons que le discours dominant sur « *la soutenabilité des finances publics ou le redressement des comptes publics (déficit et dette...)* » est là pour angoisser et amène confusions. Il fait diversion par rapport aux enjeux dont l'amélioration de nos services publics et protection sociale (voir note INSEE sur la redistribution de notre modèle social [service public et protection sociale] – Chapitre 1 Point 7).

Au final « ce discours » masque tout débat possible d'abord sur les fonctions et finalités d'un budget d'une puissance publique comme un État qui ne fonctionne pas du tout comme un budget d'un particulier ou d'une entreprise. Une formule de sens commun telle que « **On ne peut pas dépenser plus que ce que l'on a !** » n'a pas de sens pour une politique budgétaire étatique.

Rappel : un État et une banque centrale ne fonctionnent pas du tout comme un particulier ou une banque commerciale. Ils n'obéissent pas aux mêmes règles car en partie ce sont eux qui les fixent (lever d'impôts, création monétaire... Ils ne peuvent pas faire faillite (un État peut par contre faire défaut sur une dette...)).



Cf. note ci-contre pour « en savoir plus » sur politiques budgétaires et monétaires : quésaco ?

Un budget d'une puissance publique comme l'État Français n'a pas dans sa fonction première d'être à l'équilibre comme pour un particulier, **mais de permettre dans sa finalité centrale de faire fonctionner la société, notre pays dans toutes ses dimensions** (économie, cohésion sociale, besoins d'éducation, de santé, transport...), pour l'intérêt général et face aux enjeux/défis dont l'urgente transition écologique (voir « le quoi qu'il en coûte » Covid et ce que les États ont pu faire pour que les sociétés ne s'écroulent pas [une économie administrée, socialisée et lignes de crédits]).

Ensuite précisons que tout **déficit public budgétaire d'un État** peut se voir aussi sous le fait qu'il est un **excédent pour la sphère privée** (ménage, entreprises, Collectivités territoriales (CT), donc bénéfiques (idem crise Covid).

La dépense publique (DP) avec ses investissements fait fonctionner des services non marchands qui répondent aux besoins, produisent des richesses (formation, santé, recherche...) et qui doit répondre aux enjeux dont par exemple la crise écologique majeure.

Et pointons que même à l'intérieur des propres dogmes, règles ordo-libérales européenne, les politiques pourraient être différentes, si nécessité de contrôler le déficit public : par exemple augmenter les ressources pour diminuer le déficit public et/ou un mauvais endettement, ouvrir un autre circuit de financement public pour les investissements (dont crise écologique) et déficits via la BCE, un changement et une augmentation de la cible d'inflation de la BCE, en la passant de 2 % à 3 %.

2. Quelques commentaires sur le PLF 2024

2.1. Des prévisions concernant le taux de croissance (1,4 %) et d'inflation (2,6 %) qui sont jugées très optimistes par le président (P. Moscovici) du haut conseil aux finances publiques (HCFP) lors de son audition à la commission du Sénat ainsi que d'autres institutions type Banque de France (BdF situe entre 0,4 % et 0,9 % de croissance. Inflation dans zone Euro annoncée à 2,9 %).

L'environnement international est très instable sur beaucoup de facteurs (politiques monétaires restrictives, géopolitique (guerres, conflits, ...), crise écologique majeure (climat...), croissance de la Chine en berne, etc.).

2.2. Affichage politique face à « Bruxelles » de ramener le ratio déficit public (DefP) sur PIB sous 3 % en 2027 (2,7 %) et pour 2024 à 4,4 % (après 4,9 % en 2023). Cette cible de 2,7 % en 2027 obligerait selon leur prisme à trouver près de 18 Mds d'économie chaque année sur les dépenses publiques (DP – CT (collectivités territoriales) et PLFSS).

- Du point de vue de ce ratio DefP/PIB, il faut remarquer que leur prisme n'est vu que par la baisse des dépenses publiques (DP) combinée à une augmentation de la croissance mais **jamais sous l'angle de l'augmentation des recettes qui diminuerait aussi ce ratio**. Une augmentation des recettes atténuerait considérablement le DefP et donc pourrait diminuer les montants d'emprunts (donc de dettes !) par exemple.
- Ajoutons que depuis 2017 ce sont plus **de 50 Mds de recettes pérennes** (ISF, Taxe Habitation, Baisse IS...) qui ont été supprimées par la politique fiscale macronienne (soit autour de 82 % du budget de l'EN !).
- Pour T. Picketty instaurer une CSG sur les 500 premières fortunes de France à 2 % rapporterait 20 Mds en 2024... et il y a bien d'autres pistes sur la fiscalité pour rapporter des ressources dans le cadre d'un justice fiscale incontournable et résorber les inégalités.
- Soulignons que l'inflation augmente, pour 2023 et 2024, les recettes de l'État via la TVA, la TIP, l'impôt sur les sociétés (IS - même avec un taux descendu à 24 %), l'impôt **sur le revenu** (IR -salaires).

2.3. La charge des intérêts de la dette (Hors Covid via la Cades) contrairement à ce qu'on entend ici ou là passe de 51,7 Mds prévu en 2023 à 52,2 Mds (+ 0,5 millions) en 2024 (source PLF chiffre clefs - page 52).

« **On ne rembourse jamais une dette publique, on la fait rouler** » dicit Pierre Jaquet économiste français et membre du conseil scientifique de l'École des Ponts ParisTech (ENPC) sur France info à la matinale du 21/10/2023.

Les prévisions alarmistes d'un alourdissement (+ 10 Mds pour 2027) sont à relativiser pour plein de raisons dont celle liée à la politique de la BCE. La dette (les emprunts) française est très demandée sur les marchés et tout à fait « soutenable » (dixit P. Moscovici qui souligne qu'il faut rester très vigilant [certes et qui peut être contre]). La charge de la dette tourne autour de 3 % de nos dépenses publiques (1 618 Mds estimés (répartition en % : État (35 %) + CT (19 %) + Protection sociale (46 %) en 2024).

En crédits de paiement en milliards d'euros (source Bercy page 52 - Chiffres clefs - Dossier de presse)	PLF 2023	PLF 2024
Charges de la dette (Mds)	51,7 Mds	52,2 Mds

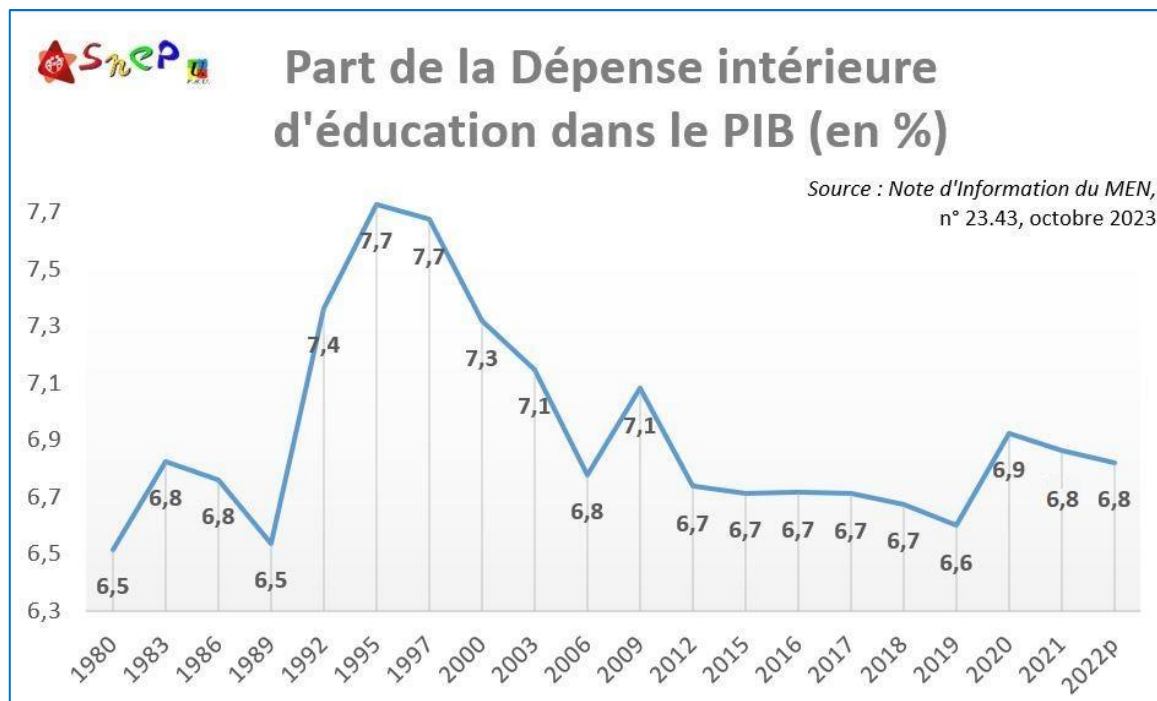
3. Dépense Intérieure d'Éducation (DIE) – Note d'information de la DEPP N° 23.43 – Octobre 2023. Il manque toujours au moins 23 milliards (Mds) de la maternelle à l'ESR en 2022 !

C'est la déduction que l'on fait, année après année depuis 1996, de la note de la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) n° 23.43 Octobre 2023.



Cf. QR Code source la note DEPP

Les dirigeants de notre pays, depuis 1996, n'engagent plus dans le système éducatif, de la maternelle à l'ESR, le même pourcentage de DIE par rapport au PIB (indicateur monétaire de la richesse produite sur une année). Celui-ci est à la baisse globale depuis 25 ans.



En 1996 la France consacrait l'équivalent de 7,7 % de son PIB à la DIE. En 2022 elle ne consacre plus que 6,8 % soit 0,9 % point de pourcentage en moins, (PIB certifié de 2 639 Mds en 2022 – Source INSEE). Les années 1995–1996 sont considérées pour beaucoup d'analystes de l'éducation comme le début de la panne de la démocratisation en France.

Si la France avait consacré en 2022 le même pourcentage de richesse du PIB qu'en 1996, elle aurait dû engager au moins **23 Mds en plus sur les budgets MEN et MESR réunis** de 2022 (PIB en 2022 de 2696 Mds).

L'autre enseignement de cette note concerne la répartition du financement par acteurs (État, collectivités, entreprises et ménages,... La part État diminue en % et celles des entreprises et ménages augmentent).

Source DEPP DIE 2022	2020	2021	2022
État	58,6	56,4	55,7
dont MENJ-MESR	55,0	52,7	51,9
Collectivités territoriales	22,6	22,7	22,7
dont : communes	12,1	11,9	12,1
départements	3,8	3,8	3,8
régions	6,7	6,9	6,8
Autres administrations publiques	3,5	3,9	3,8
Ménages	6,6	7,5	7,8
Entreprises	8,7	9,4	9,9
Total	100,0	100,0	100,0

Avec 55,7 % du total, la part relative de l'État dans la dépense totale apparaît de nouveau en recul : elle était de 56,4 % en 2021 et de 58,6 % en 2020. L'explication de ce recul tient en deux phénomènes. D'une part, en raison de leur participation accrue au financement de l'apprentissage, les entreprises ont vu leurs dépenses d'éducation passer de 14,66 milliards d'euros en 2019 à 17,89 milliards en 2022, et représentent désormais 9,9 % du total (8,7 % en 2020). D'autre part les ménages sont repassés au-dessus de leur niveau de 2019 dépenses pour 7,8 % du total, contre 6,6 % en 2020.